



AVIS PUBLIC

AVIS DE PROMULGATION RÈGLEMENT NUMÉRO 820

Avis est par les présentes donné que lors de la séance ordinaire tenue le 17^e jour du mois de janvier 2022, le conseil de la Municipalité de Notre-Dame-du-Mont-Carmel a adopté le règlement numéro 820 intitulé « Règlement concernant la réfection de la rue Richard ».

Procédure effectuée pour l'adoption du règlement :	
Avis de motion et adoption d'un projet de règlement	13 décembre 2022
Adoption du règlement	17 janvier 2022
Période d'enregistrement	24 janvier au 3 février 2022
Approbation par le Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation	22 mars 2022

Ledit règlement est déposé à mon bureau à l'hôtel de ville où toute personne intéressée peut en prendre connaissance aux heures d'ouvertures. Ledit règlement entrera en vigueur selon la Loi.

Donné à Notre-Dame-du-Mont-Carmel ce 23 mars 2022.

Danny Roy, directeur général et greffier-trésorier